

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 13 avril 2017 à 18h30 heures,

À SAVOIE HEXAPOLE

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Départ après la 20 ^{ème} délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 19 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Joaquim TORRES
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Arrivé après la 5 ^{ème} délibération
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir d'Henri GARNIER
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 2 ^{ème} délibération
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
42	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
43	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 16 ^{ème} délibération
44	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
45	VIONS	S	Catherine TRANCHINO	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

26 communes présentes

Absents excusés :

Denise de MARCH
Isabelle MOREAUX-JOUANNET

SERRIERES EN CHAUTAGNE
AIX-LES-BAINS

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel de MEDTS
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Quentin CLERC
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général Adjoint des Services
Chargée de mission Communication
Directeur du pôle développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Urbanisme/Habitat/Foncier
Responsable du service Tourisme
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 177 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 53 votants.

POLITIQUE CONTRACTUELLE
Validation du contenu du Contrat Ambition Région

Les nouveaux contrats régionaux

L'action régionale à destination des collectivités passait jusqu'en 2016 par la contractualisation des CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) afin de mobiliser les financements. Les dossiers étaient instruits au niveau du Syndicat Mixte Métropole Savoie. Depuis janvier 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes contractualise directement avec les EPCI, et uniquement sur des projets d'investissement (hors voirie et assainissement).

Le Contrat Ambition Région (CAR) de Grand Lac sera signé pour une période de 3 ans, sur une liste de projets établie lors de la signature. Ces projets devront être commencés pendant la période de validité du Contrat. 2 540 000 € de subventions sont disponibles pour le CAR Grand Lac, avec un taux de subvention maximale pour chaque projet de 50%.

Les projets sélectionnés

Le COPIL CAR a retenu les projets suivants :

Maitrise d'ouvrage Grand Lac :

- Réhabilitation des Gorges du Sierroz : remise en tourisme du site, avec aménagement d'un cheminement en encorbellement, et reprise des bâtiments.
- Réhabilitation de l'Aquarium du Lac du Bourget : restructuration de l'Aquarium, avec une partie dédiée à la restauration, et une dédiée à la pédagogie/scénographie.
- Parking de covoiturage multimodal gare d'Albens : création d'un parking multimodal à Albens.
- Croix Verte : aménagement d'un site paysager naturel, avec cheminement et renaturation de zones humides.
- Gymnase Chautagne : création d'un gymnase
- Petit Port : aménagement paysager du Petit Port, avec reprise des stationnements et des circulations piétonnes.

Maitrise d'ouvrage Aix-les-Bains :

- Parking des Suisses : création d'un parking destiné à limiter les circulations de véhicules sur le front de lac.
- Rénovation Halle Clémenceau : rénovation de la halle du marché d'Aix-les-Bains.
- Rénovation Eglise Notre Dame : rénovation intérieure et extérieure de l'église Notre-Dame.

Autres maitrisés d'ouvrage communales :

- Structure d'animation sociale Planet'Jeunes : création d'un bâtiment d'accueil loisir pour le Sivu Planet'Jeune.
- Création d'un multi-accueil secteur est : création d'un bâtiment multi-accueil à Entrelacs.

Démarche :

Suite à la signature du contrat portant sur la globalité des opérations citées précédemment, chaque projet devra faire l'objet d'une délibération du Maître d'Ouvrage et d'un dossier de demande de subvention spécifique, avant le démarrage des travaux.

Le dossier de demande de subvention sera à adresser au service Politique Contractuelle de Grand Lac, et devra être composé des pièces suivantes :

- Délibération du Maitre d'Ouvrage approuvant le lancement du projet, son montant et son imputation budgétaire, ainsi que le montant de subvention attendu.
- Les devis correspondants au projet
- RIB du Maitre d'Ouvrage
- Annexes : notice détaillée, plans, études etc.

Sont annexés à la présente délibération :

- La stratégie du territoire Grand Lac
- Le programme opérationnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la stratégie du territoire présentée en annexe à la présente délibération,
- SOLLICITE la contractualisation avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif Contrat Ambition Région pour la communauté d'agglomération du Lac du Bourget. Dans le cadre de ce contrat, les crédits régionaux représentent un montant de 2 540 000 €,
- APPROUVE le choix de mobiliser les crédits régionaux sur les opérations fléchées sur le programme opérationnel (joint en annexe),
- AUTORISE le président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 13 avril 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 4 8
- Votants : 5 9
- Pour : 5 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

CONTRAT AMBITION REGION
PROGRAMME OPERATIONNEL
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux (max 25%)	Montant de subvention sollicitée	
MO GRAND LAC							
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	Reouverture des Gorges du Sierroz	Aménagement d'un site classé "Les Gorges du Sierroz" dans un environnement géologique très spectaculaire et présentant un riche passé artisanal et touristique. Le projet consiste en l'aménagement pédestre en sommet de berges ainsi que des passerelles en encochenement dans le canyon. Il est également prévu de réhabiliter une partie des anciens bâtiments artisanaux.	Début des travaux : fin 2017, achèvement des travaux automne 2018.	2 000 000 €	13.5%	270 000 € (CD73, FEDER)	
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	Réhabilitation de l'aquarium d'Aix les Bains	Réhabilitation d'un bâtiment appartenant à Grand Lac et abritant un aquarium. Cet établissement sera restauré et mis aux normes pour la création d'un restaurant au Rdc et l'aménagement d'un espace muséographique et pédagogique de 250m² au R-1.	Début travaux automne 2017, Fin travaux : fin 2018.	1 600 000 €	13.5%	216 000 €	
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	Parking Covoltage et multimodal Gorge Albans	Réalisation d'un parking pouvant accueillir le covoltage et également le rattachement des véhicules pour la zone et les lignes de transport bus.	Début des travaux fin 2018	533 439 €	13.5%	72 000 € (C75 (57,000€))	
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	Croix Verte	Aménagements du site de la "Croix Verte". Ce site est au carrefour d'une zone touristique récréative (pêche, camping, restaurants), d'un espace protégé (étang de Butelet), et d'un patrimoine historique (château Thomas 2). Il sera aménagé un vaste parc paysager, proposant un gradient activités ludique-protection environnemental. Le projet prévoit la réhabilitation et la création de Zones Humides, de cheminement doux, et d'observatoires, ainsi que la mise en valeur du château. Le projet doit permettre de faire de cet espace frontalière, un espace trait d'union.	Début des travaux fin 2018	2 000 000 €	13.5%	270 000 €	
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	Gymnase Chautagne	Gymnase Chautagne - Gymnase le plus proche - Culoz, Aix-les-Bains, Seyssel.	Début des travaux fin 2018	2 500 000 €	13.5%	337 000 €	
GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	Petit Port	Projet d'aménagement du Petit Port, en lien avec la promenade du lac et le projet de	Début des travaux m-2018	1 000 000 €	13.5%	135 000 €	
TOTAL GROUPE GRAND LAC				9 633 439 €	13.5%	1 300 000 €	
MO AIX-LES-BAINS							
COMMUNE D'AIX-LES-BAINS	Parking des Suisses	Réalisation d'un parking de surface en bord de lac afin de libérer le front de lac, fluidifier la circulation des touristes et terminer l'aménagement qualitatif de la zone du Grand Port.	premier semestre 2017	700 000 €	24.0%	168 000 € (initiative local)	Etat (Fond de soutien à l'initiative local)
COMMUNE D'AIX-LES-BAINS	Renovation Halle Clemenceau	Renovation de la halle commerçante d'Aix les Bains, siège du marché hebdomadaire : bâtiments et avants extérieurs. Opération labellisée FSAC en soutien du commerce centre-ville.	début des travaux : 2019	2 000 000 €	24.0%	472 000 € (tranchée sur l'étude de faisabilité).	première tranche sur l'étude de faisabilité.
COMMUNE D'AIX-LES-BAINS	Renovation Eglise Notre Dame	Renovation intégrale de l'Eglise Notre Dame : intérieur, façades, zinguerie toiture.	Début des travaux : été 2018. Fin des travaux : décembre 2019	1 500 000 €	24.0%	360 000 €	
TOTAL AIX				4 200 000 €	23.8%	1 000 000 €	
MO COMMUNAL							
SIVU PLANET JEUNE	Structure d'animation sociale Planet Jeunes	Construction d'une structure petite-enfance, enfance, jeunesse sur le terrain de Savoie Hexapole. Cette structure permettra d'accueillir les enfants du territoire situé au sud d'Aix-les-Bains.	Début des travaux fin 2017	1 035 000 €	16.1%	166 635 € (CAF, FEDER)	
COMMUNE D'ENTREVAUX	Création d'un multi-accueil secteur est	Construction d'un multi-accueil de 18 places sur la commune déléguée d'Espéry	démarrage travaux mai 2018 / ouverture de la structure sept 19	450 000 €	16.1%	73 365 €	
TOTAL COM				1 485 000 €	16.2%	240 000 €	
TOTAL TOTAL				15 318 439 €	17%	2 540 000 €	



Grand Lac
CONTRAT AMBITION REGION
2017-2020

Stratégie territoriale

Préambule

Grand Lac est issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne. Cette nouvelle communauté d'agglomération constitue un ensemble intercommunal réunissant 28 communes et 72 500 habitants.

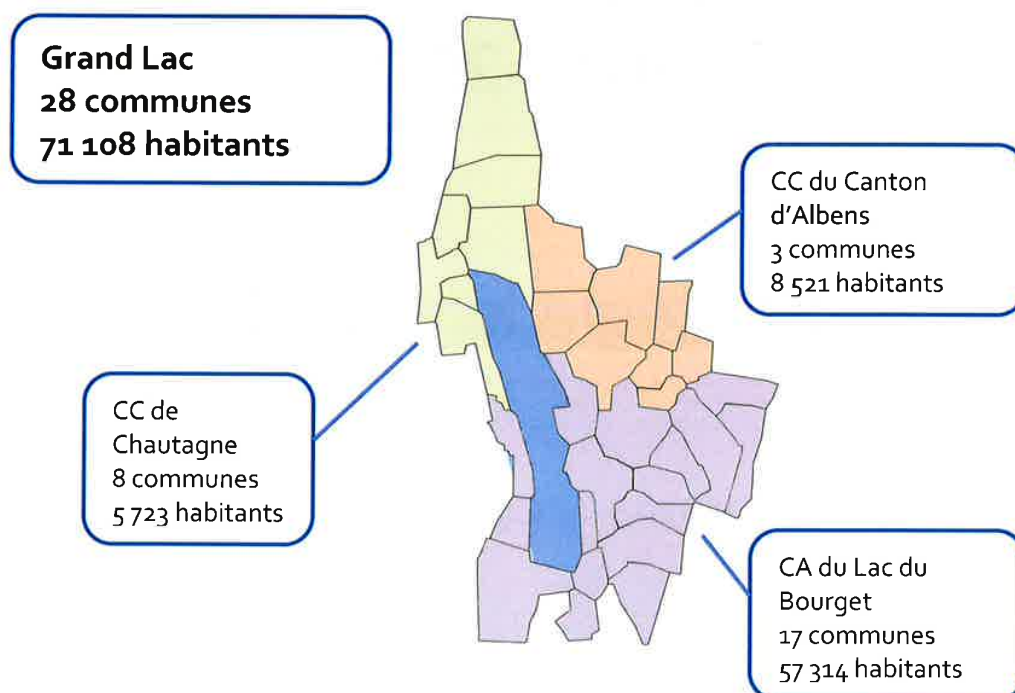
Le Lac du Bourget constitue le cœur de ce territoire :

- 18 km de long
- 3,5 km de large
- 44 km²
- 3,6 milliard m³ d'eau, (correspond à la consommation d'eau douce annuelle de la France)
- Niveau de l'eau 231 m d'altitude
- 23°C température moyenne en été

D'importants travaux et actions de dépollution ont eu lieu. Depuis 1980, la transparence de l'eau a doublé. La quantité de Lavarets a été multipliée par 8 depuis 2000 !

Ce territoire bénéficie d'une situation géographique privilégiée et d'un cadre de vie d'exception. Il jouit d'une forte attractivité résidentielle et économique qui ne s'est pas démentie malgré un contexte économique difficile.

Le territoire connaît un fort développement démographique et économique (+1,4% de taux de croissance de la population annuel).



QUEL TERRITOIRE VOULONS NOUS ?

Si le dynamisme du territoire est à l'évidence une opportunité, il peut aussi, s'il n'est pas maîtrisé, avoir des conséquences néfastes sur l'évolution et les grands équilibres du territoire. La qualité du territoire est un capital commun qu'il convient de préserver et de développer.

Pour cela le territoire doit s'attacher à prendre en compte 4 grands enjeux :

1. Maîtriser et réguler le développement du territoire

Le territoire continue à bénéficier d'une forte dynamique démographique. Cette dynamique est essentiellement nourrie par l'arrivée de nouveaux habitants. Ce développement mérite d'être encadré et régulé afin de pérenniser le cadre et la qualité de vie du territoire et donc à terme son attractivité. Un juste équilibre est à trouver entre la protection du territoire et son développement.

Cela implique de prendre clairement en compte les sujets de préoccupations en termes :

- **de consommation foncière**, afin que le développement de l'habitat, de l'économie et des infrastructures n'altère pas les espaces naturels, forestiers et agricoles ;
- **de maintien de la qualité des espaces construits, des paysages, et du patrimoine bâti ;**
- **d'équilibre des ressources naturelles ;**
- **de niveau d'équipement**, au regard de l'évolution de la population notamment dans le territoire du canton d'Albens qui accueille une forte proportion de ménages avec enfants, mais aussi au regard de l'évolution des modes de vie qui rend certaines catégories de population beaucoup plus dépendantes des services publics ;
- **d'équilibre générationnel du territoire**, compte tenu du renchérissement du coût du logement ;
- **d'organisation de la mobilité**, qui constitue l'un des enjeux majeurs de la prochaine décennie.

2. Développer l'économie et l'emploi

Parallèlement à sa dynamique démographique, le territoire bénéficie d'une bonne vitalité économique dans un contexte économique pourtant difficile.

Cette vitalité économique est cependant aujourd'hui fortement concentrée sur le territoire de l'agglomération aixoise. A l'inverse, la Chautagne constate une évolution de son emploi inférieure à la moyenne départementale. Si on considère le territoire dans son ensemble, on constate que le ratio emplois/actifs occupés est inférieur à 1 (0,89). Cela signifie que le territoire de Grand Lac est dépendant de territoires extérieurs pour fournir en emploi une partie de ses actifs résidents. La dynamique démographique étant aujourd'hui supérieure à la dynamique économique, ce ratio risque de continuer à se dégrader dans les années à venir.

Le territoire, malgré sa bonne santé économique, doit **donc poursuivre son effort en termes de création d'emploi et viser à terme un équilibre entre le nombre de ses emplois et le nombre de ses actifs occupés** en agissant sur l'ensemble des leviers du développement économique :

- **L'industrie demeure un secteur fortement pourvoyeur d'emploi.** La part de l'emploi industriel est très supérieure à la moyenne nationale avec des taux particulièrement élevés en Chautagne et dans le canton d'Albens. Dans un contexte de poursuite de la désindustrialisation au niveau national, ce sujet mérite une grande vigilance quant à la pérennisation de ce secteur et son développement.
- **Le commerce et les services constituent le premier secteur pourvoyeur d'emploi** dans le périmètre de l'agglomération aixoise avec près de 50 % du total des emplois. A noter le secteur administration publique, enseignement, santé et action sociale (24,2 %) par rapport à la moyenne régionale 29,9 % et la moyenne nationale 32,1 %.
- **Le territoire a également une vocation touristique affirmée** sauf peut-être pour le canton d'Albens qui ne dispose pas de lits banalisés permettant de développer une véritable économie touristique.
- En revanche, **le secteur de la construction** est sur-représenté puisqu'il concentre 17 % du total des emplois du territoire contre 6,4 % pour la moyenne nationale.
- **L'agriculture doit également être considérée comme un secteur économique à part entière.** Outre le soutien aux activités agricoles traditionnelles, il s'agit de valider l'opportunité de développer une filière alimentaire de circuits courts en lien avec les besoins de l'agglomération.

Ce foisonnement et cette diversité des activités économiques, **le bon équilibre entre sphère productive et sphère présentielle, sont un atout du territoire** qui explique en partie sa bonne santé dans un contexte économique général difficile. Cependant :

- **Une meilleure répartition de l'emploi** dans l'ensemble des sous-parties du territoire mérite d'être recherchée.
- **De même, il est impératif d'adapter les logiques de développement à la nature, à l'identité et aux spécificités de chacun des territoires, sans chercher à imposer un modèle de développement unique.**

3. Renforcer l'équilibre fonctionnel de chaque sous-partie du grand territoire

La volonté exprimée par les élus et les habitants mais aussi le bon fonctionnement des territoires impliquent que la Chautagne et le territoire du canton d'Albens ne soient pas cantonnés à une simple fonction résidentielle ou une simple vocation récréative. Il s'agit donc :

- **D'organiser un meilleur équilibre entre habitat et emplois.** La recherche d'un meilleur équilibre entre habitat et emplois est un défi difficile, compte tenu de la tendance constatée aujourd'hui d'une concentration de l'emploi dans les cœurs d'agglomération, en lien avec la tertiarisation et la dématérialisation de l'économie productive.
- **D'organiser un meilleur équilibre entre habitat et services.** La puissance publique dispose en revanche de davantage de marge d'action dans la recherche de l'équilibre habitat/services.
La demande des usagers s'exprime cependant désormais autant en termes d'accessibilité que de proximité géographique : il s'agit pour eux d'avoir accès à l'ensemble des équipements et services présent dans le grand territoire indépendamment de leur lieu de résidence. Pour autant, la recherche d'un meilleur équilibre habitat/services au sein même de la Chautagne et du canton d'Albens est importante compte tenu du fait qu'il s'agit :
 - des deux territoires qui concentrent les taux d'accroissement de la population les plus importants,
 - des deux territoires qui accueillent les catégories de population les plus en demande de services (familles avec enfant),
 - des deux territoires dont le % d'actifs travaillant à l'extérieur du périmètre communautaire est le plus élevé (69,4 % pour la Chautagne, 73,9 % pour le canton d'Albens).

4. Imaginer un modèle original d'organisation du territoire

Comme beaucoup de territoires, le territoire de Grand Lac est désormais multipolarisé. En matière d'emploi, il entretient des interactions fortes avec l'agglomération de Chambéry mais aussi celle d'Annecy et de Rumilly et pour la partie chautagnarde du territoire avec les bassins de vie de Seyssel et du Bugey. En termes de services, il s'organise à partir de 5 bassins de services : Albens, Belley, Chambéry, Seyssel et Yenne.

Dans ce contexte et compte tenu notamment de la très forte disparité des relations domicile - travail, **la seule ville d'Aix-les-Bains n'a pas la capacité à polariser l'ensemble du territoire.**

Il est donc nécessaire de définir des modes d'organisation qui garantissent un développement équilibré du territoire, en tenant compte de l'ensemble de ses

spécificités et une équité au niveau des services offerts à la population en termes d'accessibilité et de réactivité.

QUELLE INTERCOMMUNALITE VOULONS-NOUS ?

En réponse à ces 4 grands enjeux, il est nécessaire de développer des politiques publiques qui garantiront que l'évolution du territoire sera conforme à la vision souhaitée par les élus et les habitants. Cela ne signifie pas cependant que l'ensemble des réponses à apporter est de la responsabilité de l'intercommunalité. Selon les enjeux, l'échelle pertinente de déploiement de la politique entre la commune, l'intercommunalité, voire un échelon supra-communautaire, n'est pas nécessairement identique.

La répartition des tâches entre commune et intercommunalité dépend aussi fortement de la vision que les élus ont de l'intercommunalité.

La nouvelle communauté est fondée autour du lac du Bourget, ressource naturelle et environnementale en même temps qu'outil touristique essentiel du territoire.

Une d'intercommunalité de projet dans laquelle les communes gardent toute leur place

Au fil du temps, le législateur a considérablement étoffé le champ des compétences relevant obligatoirement de la responsabilité intercommunale. L'évolution des modes de vie réclame également souvent des échelles d'action élargies. C'est pourquoi il est nécessaire de repenser la place de l'intercommunalité et des communes dans le territoire.

Dans ce contexte l'intercommunalité doit assumer prioritairement les compétences touchant au fonctionnement du territoire :

- L'aménagement du territoire et la planification ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi dans l'ensemble des secteurs y compris l'agriculture et le tourisme ;
- L'organisation de la mobilité.

L'intercommunalité doit être un opérateur de solidarité territoriale au travers de :

- la mise à niveau des services sur l'ensemble du territoire, en recherchant l'équité dans la distribution, l'accès, les tarifications et le paiement de services publics ;
- la territorialisation de son action par la mise en place d'antennes des services communautaires ;
- la gestion de compétences sociales au travers du secteur "personnes âgées", étant entendu qu'une forme de coordination doit être instituée à court terme par le nouvel EPCI pour l'ensemble de la compétence sociale ;

- des programmes d'habitat, politique de la ville (insertion emploi..), gens du voyage ;
- des choix de répartition financière et de fiscalité.

Elle prend également en charge des compétences techniques et des grands services collectifs (eau, déchets, assainissement, protection contre les inondations ...) que les communes n'ont plus capacité à mettre en œuvre seules.

Pour autant, **les communes doivent demeurer le "point de contact" privilégié avec le citoyen et l'usager** y compris dans l'interface avec les compétences intercommunales.

Malgré l'élargissement du territoire et l'enrichissement des compétences, la Communauté doit demeurer une intercommunalité agile, réactive et de proximité

L'enrichissement des compétences obligatoires combiné aux transferts voulus par les élus va avoir pour conséquence un important transfert de charges de fonctionnement. Pour autant, les élus réaffirment leur volonté d'être particulièrement vigilants quant à l'évolution des dépenses du futur outil intercommunal :

- **L'intercommunalité doit, dans le temps, maintenir une forte capacité d'investissement** afin de continuer à aménager le territoire et de soutenir l'économie locale par l'investissement public ;
- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit également permettre de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et les acteurs économiques**, sauf effet de la nécessaire harmonisation des taux entre les 3 territoires des EPCI fusionnés.

Au-delà de la répartition de la ligne de partage établie précédemment entre communes et intercommunalité, cette volonté de maintenir un outil privilégiant l'investissement doit conduire Grand Lac à organiser son action autour de **3 grandes priorités** :

1. **Développer et valoriser les activités** du territoire, cela touchant au développement économique et à l'agriculture, ainsi qu'au développement touristique, dans lequel le lac du Bourget ainsi que la navigation fluviale et lacustre tiennent une place essentielle ;
2. **Protéger les ressources** du territoire, et tout particulièrement la première d'entre elles, le lac du Bourget. La bonne gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets... est une fonction première de l'intercommunalité ;
3. **Réguler le développement** du territoire notamment au travers de la politique de l'urbanisme et de l'habitat, de l'organisation de la mobilité et de l'accessibilité numérique.

Indépendamment de l'équilibre à maintenir entre investissement et fonctionnement, cette exigence d'agilité doit également avoir une traduction dans le déploiement même des services et dans l'équilibre du territoire :

- **La communauté doit garantir une grande réactivité aux demandes des usagers**, notamment pour l'ensemble des services qui précédemment faisaient l'objet d'une gestion par les communes (eau potable...) ou les EPCI fusionnés ;
- **La communauté doit garantir un équilibre en termes de services sur l'ensemble du territoire**, équilibre qui permet notamment de s'assurer que les territoires périphériques ne deviennent pas des "territoires dortoir". Cela vaut tout particulièrement pour la compétence "personnes âgées", préfiguration à terme d'une compétence sociale élargie.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DE GRAND LAC

Pour répondre à l'ensemble des enjeux, l'Agglomération a défini trois grands domaines d'intervention :

- renforcer l'attractivité économique et touristique : création/extension de zones d'activités, grands aménagements touristiques (belvédères, ports, plages, remise en tourisme des berges du lac, sports de pleine nature, sentiers...), promotion et commercialisation du pays touristiques « Aix-les-bains Riviera des Alpes...
- améliorer l'environnement et le cadre de vie : gestion de l'eau, gestion des déchets, préservation de l'environnement naturel (assainissement, gestion des milieux aquatiques ...)
- poursuivre l'aménagement du territoire (urbanisme, foncier, habitat, transports, politique de la ville, social (personnes âgées)

LE CONTRAT AMBITION REGION

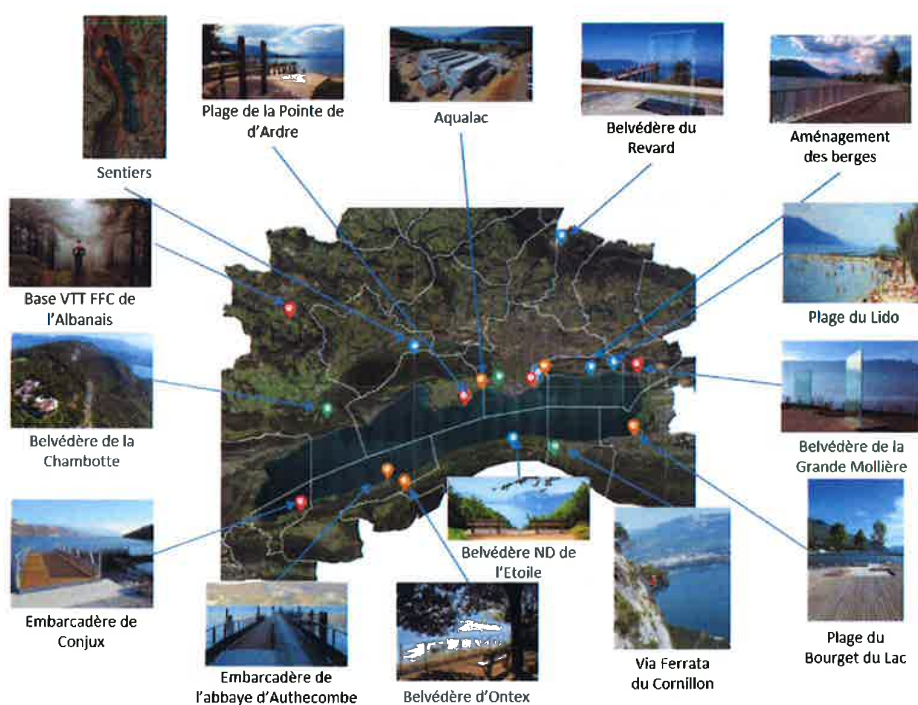
La prise en compte des enjeux de l'agglomération ainsi que ceux des communes du territoire visant à mettre en place des services à vocation élargie, au-delà du seul périmètre communal, a conditionné la constitution du projet de Contrat Ambition Région : mêler des projets d'investissements touristiques, des projets de structures sociales, d'aménagement du territoire (co-voiturage) et des projets de rénovation du patrimoine.

La politique touristique de Grand Lac : un secteur majeur de notre économie locale

Le tourisme un secteur majeur de notre économie locale : **15 % des revenus captés par le territoire proviennent de la dépense touristique. Le tourisme représente 6% de l'emploi salarié privé.**

Le territoire touristique de Grand Lac accueille plus de 200 000 touristes par an (280 000 en 2016). L'activité touristique génère près de 147 millions d'euros de chiffre d'affaires par an.

Entre 2007 et 2016, les collectivités qui composent aujourd'hui Grand Lac ont investi **26M€** dans des projets d'aménagements touristiques, qui contribuent au développement d'un cadre de vie unique et attractif, propice aux touristes et aux entreprises.



Aujourd'hui, Grand Lac soutient un programme d'investissement touristique à la hauteur de ses ambitions : 31 projets pour un investissement total de 40M€ jusqu'en 2020. Ce projet est adossé à la nouvelle marque touristique de destination « Aix-les-Bains Riviera des Alpes » positionnée sur la thématique « territoire naturel de bien être Riviera du bien-être ». Cette marque a pour finalité le développement du trafic et la fidélisation des clients sur l'ensemble des activités touristiques de la station. Six filières ont été créées pour décliner ce concept et le projet thermal va consister à renforcer l'axe « tourisme et bien-être » :



Parmi les 31 projets « touristiques », 4 sont proposés au titre du Contrat Ambition Région :

- Remise en valeur des Gorges du Sierroz
- Réhabilitation de l'Aquarium d'Aix les Bains
- Aménagement du site « Croix Verte » au sud du lac (secteur château Thomas II)
- Projet de mise en valeur du Petit Port (liaison avec Promenade lacustre)

Les équipements à vocation sociale :

La fusion a induit le partage des compétences sociales. Grand lac a pris la compétence « Personnes âgées » et les communes ou SIVU ont conservé les compétences « Petite enfance et Jeunesse ».

Parmi les investissements prioritaires des communes figurent :

- La construction d'une structure petite-enfance, enfance, jeunesse. Cette structure permettra d'accueillir les enfants du territoire situés au sud d'Aix-les-Bains (Sivu planèt'jeune)
- La construction d'un multi-accueil de 18 places sur la commune déléguée d'Épersy (Commune d'Entrelac).

L'aménagement du territoire

Trois projets, considérés comme prioritaires, ont été sélectionnés au titre du C.A.R. :

- Le projet d'aménagement par Grand lac d'un gymnase sur le secteur « Chautagne » du territoire qui ne dispose actuellement d'aucun équipement de ce type

- La réalisation par Grand Lac d'un parking de covoiturage permettant également le rabattement des véhicules pour la gare et les lignes de transport Bus sur la commune d'Entrelacs
- L'aménagement par la ville d'Aix-les-Bains d'un parking permettant de fluidifier la circulation des touristes sur les bords du lac

La mise en valeur du patrimoine

Dans le cadre d'un large programme de rénovation de son patrimoine, la ville d'Aix-les-Bains entend aujourd'hui en priorité procéder à la rénovation de l'église Notre Dame et de la halle commerçante, siège du marché hebdomadaire : bâtiments et auvents extérieurs (Opération labellisée FISAC en soutien du commerce centre-ville) et sollicite pour ce faire une aide régionale au titre du C.A.R.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Politique contractuelle - Validation du contenu du Contrat Ambition Région

Date de transmission de l'acte : 14/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2017

Numéro de l'acte : d1799 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170413-d1799-DE

Date de décision : 13/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire